

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Brisebois

<https://www.cadre21.org/membres/6059a392fe7847c0a6230d0c>

Date d'obtention : 2023-11-09 18:03:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Avec une approche bienveillante, j'accueille le/la jeune à me parler de l'évènement.
- 2- Je remplis la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
- 3- Je m'informe auprès de la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Si c'est le cas, je les rencontre et remplis la grille d'évaluation seul à seul avec lui/elle.
- *Si je considère que c'est un acte malveillant, je contacte le service de police. Je ne remplis pas la grille d'évaluation avec l'instigateur. Je confisque le cellulaire. Ne pas regarder la/les photos.
- 4- Je rencontre l'instigateur, et je remplis la grille d'évaluation. Je serai en mesure de constater les intentions de la personne.
- * Confisquer l'appareil, appel aux parents, signalement à la dpj

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que dans tous les cas, je dois suivre le protocole de la trousse Sexto, assurer un suivi avec la victime, les témoins et l'instigateur. Bien comprendre les intentions et la nature impulsive ou malveillante du geste. Que ce n'est pas exclu qu'une situation prenne des proportions plus grande au fil des jours.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dans le cas d'un acte malveillant avec de la pornographie juvénile. Je devrai bien suivre les étapes de la trousse Sexto et en parler avec ma direction.